

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 79 du 6 octobre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

INSTRUCTION N° 250/ARM/EMAAE/MGAAE

portant organisation et fonctionnement de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Du 13 septembre 2023

INSTRUCTION N° 250/ARM/EMAAE/MGAAE portant organisation et fonctionnement de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Du 13 septembre 2023

NOR A R M L 2 3 0 2 0 4 6 J

Référence(s) :

- Règlement européen (UE) n°1178/2011 dit « aircrew » du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil.
- Code de la défense - Partie réglementaire (articles R3111-1, R3121-1 à R3121-32).
- Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3).
- Décret n° 2013-366 du 29 avril 2013 modifié portant création de la direction de la sécurité aéronautique d'État (JO n° 102 du 2 mai 2013, texte n° 28).
- décret n° 2021-862 du 30 juin 2021 tirant les conséquences du changement d'appellation de l'armée de l'Air et modifiant l'appellation de l'École de l'Air (JO n° 151 du 1er juillet 2021, texte n° 19).
- Arrêté du 3 mai 2013 modifié, fixant les conditions de délivrance, de maintien, de modification, de suspension ou de retrait des certificats de type, des certificats de navigabilité et des autorisations de vol des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile (JO n° 105 du 5 mai 2013, texte n° 21).
- Arrêté du 20 août 2015 relatif à l'organisation du ministère de la défense dans les domaines de la sécurité nucléaire (JO n° 204 du 4 septembre 2015, texte n° 13).
- Arrêté du 21 octobre 2019 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de la défense à certaines autorités en matière de participation, des états-majors, directions et services du ministère des armées ainsi que les organismes qui leur sont rattachés, à des prestations accordées à des tiers (JO n° 250 du 26 octobre 2019, texte n° 3).
- Arrêté du 30 décembre 2020 modifié portant organisation de l'état-major de l'armée de l'Air et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major de l'armée de l'Air (JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte n° 65).
- Arrêté du 30 juin 2021 tirant les conséquences du changement d'appellation de l'armée de l'Air et de l'École de l'Air sur différentes dispositions réglementaires (JO n° 151 du 1er juillet 2021, texte n° 20).

- [Instruction N° 500558/DEF/DSAÉ du 18 février 2016 dite « instruction FRA-M, 145, 66 et 147 » relative au maintien de la navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et des produits, pièces et équipements aéronautiques et relative à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches.](#)
- [Instruction N° 1618/ARM/CAB du 15 février 2019 sur le déroulement des opérations d'armement.](#)
- [Instruction N° 1693/ARM/DSAÉ du 11 juin 2019 dite « instruction EMAR/FR » relative au maintien de la navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État.](#)
- [Instruction N° 1707/ARM/CAB du 25 octobre 2021 relative aux infrastructures du ministère de la défense.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Instruction N° 250/ARM/EMAAE/MGAAE du 14 octobre 2022 portant organisation et fonctionnement de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.](#)

*Classement dans l'édition méthodique :*BOEM [113.3.2.1](#).*Référence de publication :*

Préambule

La présente instruction a pour objet de préciser l'organisation et le fonctionnement de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (EMAAE) tels qu'ils résultent des textes cités en référence.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Principes d'organisation de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace

L'EMAAE est structuré autour des responsabilités que le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (CEMAAE) exerce sous l'autorité du chef d'état-major des Armées (CEMA).

Ce principe fonde l'organisation de l'EMAAE. Placé sous l'autorité du major général de l'armée de l'Air et de l'Espace (MGAAE), il est organisé selon trois niveaux :

- le niveau de pilotage, structuré autour du MGAAE, de ses conseillers, de la cellule STRATPOL et du Groupe d'Action et de Commandement (GAC) ;
- le niveau de coordination, qui comprend :
 - trois officiers généraux, sous-chefs d'état-major (SCEM) : le sous-chef d'état-major « Performance-Synthèse » (SCPS), le sous-chef d'état-major « Activité » (SCAC), le sous-chef d'état-major « Plans-Programmes » (SCPP) ;
 - l'officier général « Nucléaire et Sécurité » (OGNS) ;
 - l'officier général « Délégué aux Relations Extérieures » (DRE) ;
 - l'officier général au NUMérique (OGNUM) ;
 - les chefs de projets définis au § 3.7, assurant également la suppléance des SCEM et de l'OGNS ;
 - des chargés de mission, officiers généraux ou supérieurs ;

- le niveau d'action, constitué des bureaux de l'état-major qui détiennent une expertise dans leurs domaines respectifs tels que détaillés dans la présente instruction.

Clé de voûte de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE), l'EMAAE oriente et coordonne les travaux menés par les grands commandements de l'AAE, les brigades rattachées au MGAAE⁽¹⁾ et la Direction des Ressources Humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace (DRH-AAE).

Le niveau de mise en œuvre est confié aux brigades, bases aériennes, et autres formations administratives de l'AAE.

1.2. Principes de fonctionnement de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace

1.2.1. Gouvernance

La gouvernance de l'AAE a pour objectif de permettre à ses autorités de fixer les priorités, d'orienter l'action et de décider. Cela nécessite la mise en œuvre de modes collaboratifs et partagés de réflexion, de fonctionnement, de décision et de contrôle.

À cette fin, la gouvernance s'organise autour de processus et d'instances qui déterminent la manière dont l'AAE est dirigée. Ce cadre général s'appuyant sur les principes de collégialité arbitrée et de subsidiarité responsable :

- garantit l'instruction adéquate des projets structurants et la cohérence des décisions ;
- permet la prise de décision au niveau stratégique.

La gouvernance de l'AAE s'appuie sur un cycle décisionnel, une comitologie et une organisation des processus de travail, favorisant la transversalité, le mode projet et la tenue calendaire des thèmes traités.

1.2.2. Cycle décisionnel

Le cycle décisionnel s'articule autour de plusieurs phases :

- en amont, la définition de politiques et priorités ministérielles, déclinées au sein du MINARM par l'EMAAE, permet de définir la stratégie de transformation organique et opérationnelle de l'AAE, d'orienter les travaux liés à l'organisation, la planification et la programmation, au développement capacitaire, de garantir la cohérence physico-financière et l'articulation avec le processus budgétaire ;
- le pilotage en gestion permet d'ajuster les orientations prises en programmation ;
- la constitution d'éléments de bilan qui, réinjectés dans les sous-ensembles ci-dessus, permettent de réorienter les politiques ou la gestion.

1.2.3. Instances

L'AAE, en particulier l'EMAAE, est l'un des acteurs du cycle décisionnel ministériel qui s'appuie sur des instances auxquelles le CEMAEE ou ses représentants participent. À ce titre, l'action de l'EMAAE s'articule en cohérence avec :

- le niveau ministériel, qui comprend les instances présidées par le ministre, notamment le Comité Exécutif (COMEX) et le Comité Ministériel d'Investissement (CMI) ;
- les réunions présidées par les grands subordonnés auxquelles participent le CEMAEE ou le MGAAE.

Les ordres du jour prévisionnels de ces instances sont suivis par le GAC de l'EMAAE afin d'orienter les travaux de l'EMAAE.

La comitologie de l'AAE s'articule autour des instances suivantes :

- le Comité STRATégique (COSTRAT) présidé par le CEMAEE dont les membres sont le MGAAE, l'Inspecteur Général des Armées Air et Espace (IGAAE), l'Inspecteur de l'Armée de l'Air et de l'Espace (IAAE), le Commandant de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes (COMDAOA), le Général Commandant Territorial de l'Armée de l'Air et de l'Espace (GCTAAE), le général commandant les forces aériennes stratégiques (GCFAS), le Général Commandant De l'Espace (GCDE) et le Directeur des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air et de l'Espace (DRHAAE). Les réunions du COSTRAT sont préparées par la cellule stratégie et politique (STRATPOL) ;
- le Comité Exécutif (COEX), présidé par le MGAAE, dont les membres sont l'IAAE, le DRHAAE, le COMDAOA, le GCTAAE, le GCFAS, le GCDE, le directeur du Centre des Études stratégiques Aérospatiales (DirCESA), le général commandant le centre d'expertise aérienne militaire (GCEAM), le directeur du SIAé, les SCHEM de l'EMAAE, l'OGNS, l'OGNUM et le DRE et en tant que de besoin, le Général commandant la Brigade Aérienne de l'Aviation de Chasse (GBAAC), le Général commandant la Brigade Aérienne d'Assaut et de Projection (GBAAP), et le Général commandant la Brigade des Forces Spéciales Air (GBFSA). Ce comité peut prendre une configuration *ad hoc*, adaptée aux thèmes de la réunion. Le bureau pilotage (BPIL) en propose les ordres du jour et en assure le secrétariat. Il est précédé d'une Réunion des Chefs d'État-Major (RECEM) des membres du COEX, présidée par le SCPS et organisée par le BPIL.
- le collège des SCHEM de l'EMAAE, présidé par le MGAAE, constitué des SCHEM, de l'OGNS, du DRE et de l'OGNUM. Ce collège propose les orientations stratégiques, assure la cohérence d'ensemble et prépare les décisions de niveau politique. C'est l'instance au sein de laquelle sont fixées les priorités et présentés les dossiers stratégiques pour l'orientation et les décisions. Les SCHEM assurent collectivement la transversalité et la cohérence des décisions des sujets portés à la décision du CEMAEE ou du MGAAE. Le BPIL en propose les ordres du jour et en assure le secrétariat ;
- les comités de coordination, comités de direction, comités de pilotage sont animés par une autorité de synthèse désignée parmi les Officiers Généraux (OGx) de l'EMAAE et les titulaires des grands commandements. Les représentants des organismes interarmées, ministériels ou interministériels peuvent participer à leurs travaux.

Le chef de cabinet du CEMAEE peut assister à toutes les réunions des instances associant le CEMAEE.

Le chef du GAC peut assister à toutes les réunions des instances associant le MGAAE.

1.2.4. Organisation du travail

Les membres du COEX inscrivent leur action dans le cadre des instances de direction de l'AAE (cf. point 1.2.3.) et portent les positions arbitrées dans les instances ministérielles.

L'EMAAE est organisé selon un principe de transversalité qui se matérialise par une autorité fonctionnelle de chaque SCHEM, officier général ou chef de projet, sur l'ensemble des bureaux de l'EMAAE.

Les OGx ou chefs de projet portent la stratégie élaborée au sein du collège des SCEM sur la base des directives et orientations du CEMAAE. Ils incarnent le point de convergence et de cohérence de nombreux dossiers, les bureaux étant les entités où se développe l'expertise.

L'EMAAE est aussi organisé selon :

- un principe de subsidiarité qui autorise les chefs de bureau à traiter des dossiers à leur niveau et/ou de leur propre initiative, à moins qu'ils ne nécessitent un arbitrage ou une concertation, auquel cas, ils doivent être transmis au niveau supérieur ;
- des mandats de travail (objectifs, responsabilités) ;
- des critères explicites de décision ;
- une préparation partagée des décisions ;
- une position commune portée dans les instances ministérielles et interarmées.

Le personnel de l'EMAAE applique les dispositions relatives aux modalités pratiques de la télé-activité et aux processus de travail dématérialisés.

1.2.5. Subsidiarité

Le principe de subsidiarité est appliqué à la signature des documents produits par l'EMAAE. Deux cas se présentent, selon qu'il s'agit ou non d'actes signés en vertu d'une délégation du ministre.

1.2.5.1. Actes signés au nom du ministre

En application du décret de troisième référence, le CEMAAE, le MGAAE ainsi que les SCEM disposent, à compter du lendemain de la publication au *Journal Officiel* de l'acte les nommant dans leurs fonctions, d'une délégation de signature du ministre pour l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité. Cette délégation est dite « automatique » en ce qu'elle reste valable en cas de changement de Gouvernement, de ministre, de CEMAAE, de MGAAE ou de SCEM.

Le CEMAAE et le MGAAE peuvent subdéléguer leur signature à un subordonné, par décision publiée au *Journal Officiel*, qui prend fin lorsque le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions.

Une subdélégation de signature est ainsi consentie par le MGAAE à l'OGNS, au DRE, à l'OGNUM, aux chefs de projet ainsi que, le cas échéant, aux officiers qui n'en disposent pas en vertu du décret précité, dans la limite de leurs attributions notamment certains chefs de bureaux. Les autorités à qui cette signature a été subdéléguée ne peuvent pas elles-mêmes la subdéléguer.

Les actes pris en vertu des délégations mentionnées dans le présent paragraphe comportent la mention suivante : « pour le ministre des armées et par délégation ».

1.2.5.2. Actes courants

Les documents courants (notes, bordereaux d'envoi, NEMO, etc.) qui ne font pas grief (information, préparation d'une décision, transmission de documents) peuvent être signés jusqu'au niveau des chefs de bureau dans leur domaine de compétence tel que fixé par la présente instruction.

Il en est de la responsabilité de chacun d'évaluer l'importance de la correspondance avant de solliciter éventuellement l'échelon supérieur.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCHELON DE PILOTAGE

L'échelon de pilotage de l'EMAAE comprend le MGAAE, assisté par des conseillers, la cellule STRATPOL, le GAC, et un secrétariat particulier.

2.1. Le major général de l'armée de l'Air et de l'Espace

Le MGAAE seconde le CEMAAE dans l'exercice de ses attributions. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

L'EMAAE est placé sous ses ordres.

Le MGAAE est également :

- « dirigeant responsable » (DR) de l'Organisme de Gestion du Maintien de la Navigabilité pour l'AAE (OGMN-Air), en application des annexes I. des instructions de onzième et treizième référence de l'Organisme d'Entretien (OE) EMAR/FR 145 et de l'Organisme de Formation à la Maintenance de Type (OFM-T) EMAR/FR 147 pour tous les types d'aéronefs exploités au sein de l'AAE (hors FAS et hors EFSOAAE) ;
- « dirigeant responsable » de l'organisme de formation du personnel navigant « ATO AAE », en application de la sous-partie « GEN » de la PART ORA, déclinaison du règlement européen n° 1178/2011 de référence ;
- responsable de budget opérationnel de programme 0178-0031 « préparation des forces aériennes » ;
- responsable d'Ensemble de Programmation « Activité, Fonctionnement des Armées - Air et Espace "(EP AFAAE) » ;
- autorité d'emploi des matériels de l'AAE ;
- autorité de domaine dans le cadre de la gouvernance du numérique.

Il dispose du CEAM et du CESA sur lesquels il peut s'appuyer au titre de leur expertise.

Il dispose également de trois brigades qui lui sont hiérarchiquement rattachées: la Brigade Aérienne de l'aviation de Chasse (BAAC), la brigade aérienne d'assaut et de projection (BAAP) et la Brigade des Forces Spéciales Air (BFSA).

Il assiste le CEMAAE dans l'exercice de la tutelle de l'Ecole de l'Air et de l'Espace (EAE) en s'appuyant sur les bureaux de l'EMAAE notamment le BPIL, le BFIN en matière financière, le BINFRA pour les dossiers relatifs à l'infrastructure et le BAJ pour le suivi des actes administratifs, sur la DRHAAE pour ce qui concerne la formation.

Il est « Responsable de Traitement » (RT) dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

2.2. Les conseillers du major général de l'armée de l'Air et de l'Espace

2.2.1. Le conseiller politico-militaire

Il est chargé de conseiller le MGAAE sur les sujets suivants :

- travaux interministériels ;
- relations internationales militaires en coordination avec le DRE, le BRE et la division Emploi multinational du bureau emploi ;
- organisation administrative et transformation de l'EMAAE en relation avec les chantiers ministériels ;
- valorisation de l'action et de l'image de l'AAE (participation à l'animation du réseau des consuls de l'AAE, communication de l'AAE sur ses activités majeures et contribution à la relation avec les autorités politiques et administratives) ;
- position de l'AAE sur les sujets politico-militaires (revue stratégique de défense et de sécurité nationale, Loi de Programmation Militaire (LPM), orientations stratégiques de niveau politico-militaire des opérations de l'AAE) ;
- préparation des autorités de l'EMAAE aux auditions parlementaires.

À ce titre, il participe :

- au comité de rayonnement et au comité d'influence ;
- au groupe d'anticipation opérationnelle conjoint de l'EMAAE et du CDAOA, présidé par le SCAC dont il prépare et suit les travaux avec STRATPOL ;
- aux groupes de travail EMA préparatoires au Groupe d'Anticipation Stratégique (GAS) avec STRATPOL en lien avec le groupe d'anticipation opérationnelle.

Il est également membre de la Communauté Militaire d'Appui aux Opérations (CMAO).

2.2.2. Le conseiller « administration générale et soutien commun »

Le conseiller « administration générale et soutien commun » (Co AGSC), commissaire des armées d'ancrage Air, est chargé d'une mission permanente de coordination entre l'EMAAE et la direction centrale du service du commissariat des armées. Officier général en charge des soutiens, il est chef du projet « soutiens », suppléant du SCPS en cas d'absence ou d'empêchement du chef du GAC.

Il contribue à la préparation de réunions bilatérales entre l'EMAAE et les services de soutien, il est à ce titre chargé du suivi de la qualité du service rendu aux entités de l'AAE. Il contribue à la transformation de l'AAE en favorisant et accompagnant les chantiers de modernisation et de simplification des dispositifs administratifs et de soutien, en lien avec les directions de service et le Centre Interarmées de Coordination des Soutiens (CICoS).

En appui du SCPS, il est le référent Achats de l'EMAAE.

En prise directe avec les commandements, brigades et bases aériennes, il s'appuie en particulier sur la division intégration des soutiens du Bureau Appui à l'Activité (BAA).

2.2.3. Le conseiller santé

Le Conseiller SANTé (COSAN), praticien des armées compétent en médecine aéronautique représentant le Service de Santé des Armées (SSA), est chargé d'une mission permanente de coordination entre l'EMAAE et la Direction Centrale du Service de Santé des Armées (DCSSA) dans tous les dossiers relevant de sa compétence. À ce titre, il est le conseiller du MGAAE pour tout ce qui concerne le domaine médical et médico-aéronautique au sein de l'AAE.

2.3. La cellule STRATPOL

La cellule « stratégie et politique » (STRATPOL), hiérarchiquement rattachée au MGAAE, a pour mission principale, en lien avec le CabCEMAAE, de veiller à ce que la vision stratégique du CEMAAE irrigue chaque échelon de l'AAE (cohérence interne) et soit correctement perçue par l'ensemble des partenaires de l'AAE (cohérence externe).

La cellule STRATPOL assure une mission de veille prospective et stratégique et centralise les travaux de réflexion en vue de l'élaboration de la stratégie interne de l'AAE, notamment en matière d'influence.

Elle anime le réseau des consuls AAE, au profit desquels :

- une synthèse STRATPOL et une veille des sujets du domaine aéro-spatial sont diffusées régulièrement ;
- une rencontre semestrielle est organisée avec le CEMAAE et/ou le MGAAE.

Elle est l'interlocutrice pour l'AAE de la division ASO (Anticipation Stratégique et Orientations) de l'EMA pour les travaux consistant à :

- concevoir, planifier et conduire la communication stratégique des armées ;
- concevoir des stratégies d'entreprise orientant la préparation de l'avenir et des stratégies d'action ;
- préparer la prise de décisions politiques.

Elle assure la préparation des COSTRAT et appuie le MGAAE dans la rédaction des comptes rendus.

Pour assurer ses missions, STRATPOL exerce une tutelle fonctionnelle sur la division prospective et stratégie capacitaire du BDEVCAP et est en lien étroit avec le CAB CEMAAE, le CESA et le CONSPOL du MGAAE.

2.4. Le groupe d'action et de commandement

2.4.1. Attributions du chef du groupe d'action et de commandement

Le chef du GAC :

- assiste le MGAAE dans sa coordination avec le CEMAAE afin d'optimiser l'atteinte des objectifs de l'AAE et d'anticiper les échéances ministérielles et interarmées, en s'appuyant sur le Bureau PILotage (BPIL) et la cellule de management de l'information (CMI) ;
- exerce les responsabilités d'officier ressources humaines et d'officier sécurité de l'EMAAE ;
- commande le Quartier Général (QG), le correspondant des systèmes d'informations et de communication (CORSIC) de l'EMAAE et l'Officier Référent Exploitation

(ORE) Balard afin d'optimiser l'interface entre le personnel de l'EMAAE et les services de soutien de Balard ;

- supplée le SCPS en cas d'absence de ce dernier.

2.4.2. Attributions du groupe d'action et de commandement

Le GAC est chargé :

- d'apporter une aide au MGAAE dans ses réflexions et ses interactions internes et externes ;
- de piloter la performance de l'EMAAE notamment au travers du secrétariat permanent du comité exécutif du MGAAE et maîtriser les processus et les dossiers transverses (BPIL) ;
- de distribuer et archiver l'information au sein de l'EMAAE (CMI) ;
- de contribuer au soutien de tout le personnel de l'EMAAE (QG, ORE, CORSIC).

2.4.3. Organisation du groupe d'action et de commandement

Le GAC s'appuie sur les entités listées aux points 2.4.3.1 à 2.4.3.5 ainsi que sur le BPIL. Les processus de coordination internes et externes (cabinet du CEMAAE, EMAAE, grands commandements) sont précisés au sein d'une note spécifique.

2.4.3.1. L'officier référent exploitation Balard

L'Officier Général Référent Balard (OGRB), SCPS de l'EMAAE, dispose d'un Officier Référent Exploitation (ORE) qui est un échelon de synthèse et le garant de la cohérence pour tout ce qui concerne :

- l'appel aux soutiens ;
- les adaptations induites par les évolutions du fonctionnement des unités sur le site de Balard ;
- la qualité du soutien ;
- la satisfaction du besoin ;
- l'optimisation des procédures.

L'ORE est compétent, sous couvert de l'OGRB et dans les limites des directives et délégations qui lui sont données, pour représenter, auprès de l'EMA et des opérateurs, l'ensemble des unités du Commandement Air et espace (CDA) : EMAAE, IAAE, CDAOA, DRH-AAE, Service d'Information et de Relations Publiques de l'Armée de l'Air et de l'Espace (SIRPAAE), Commandement De l'Espace (CDE).

L'ORE dispose d'un correspondant au sein de chaque entité du CDA. L'ORE anime ce réseau de correspondants. Il sollicite également, autant que nécessaire, les concours « experts » nécessaires à la réalisation de sa mission.

Dans sa mission de synthèse et de cohérence, il coordonne les travaux des entités du CDA.

Il représente ou assiste l'OGRB selon le besoin.

2.4.3.2. L'antenne ressources humaines

Sous les ordres de l'Officier Ressources Humaines (ORH) de l'EMAAE, l'antenne ressources humaines (antenne RH) est chargée de la conduite des affaires relatives au personnel civil et militaire de l'EMAAE.

L'antenne RH est ainsi chargée :

- du suivi du personnel civil et militaire sous contrat, de carrière et de réserve, des gestions 05 et 09 ;
- de l'instruction de tous les dossiers à caractère individuel requérant un avis ou une décision de l'EMAAE ;
- des expressions de besoin, désignations et inscriptions aux différents stages proposés par l'AAE ;
- des désignations nominatives pour les opérations extérieures et intérieures pour la gestion 05 ;
- de mettre en œuvre les mesures relatives à l'organisation de l'EMAAE.

2.4.3.3. La cellule management de l'information

La CMI est chargée :

- de la conception et de la mise en œuvre de la politique de l'AAE en matière de travail collaboratif ;
- de la tutelle fonctionnelle de la gestion du management de l'information au sein de l'EMAAE ;
- de la définition et de la diffusion des processus de gestion de l'information (NEMO, e-parapheur, etc., ...);
- de la diffusion et de l'archivage de l'information (courrier papier et électronique) ;
- de la définition et de la diffusion des chartes graphiques, pro forma et documents-types ;
- de la définition, de la validation, de la diffusion et si nécessaire de la formation aux outils de management de l'information ;
- de l'animation du réseau du management de l'information dans l'AAE ;
- de la participation aux projets ministériels et interarmées relevant du management de l'information ;
- de la participation aux travaux ministériels et interarmées sur la fonction archivage au profit de l'EMAAE ;
- de l'accompagnement des différents bureaux de l'EMAAE pour l'utilisation des outils de travail collaboratif ;
- de la mise en œuvre du management de la connaissance de l'EMAAE, notamment par la capitalisation des savoirs et des expertises ;
- du suivi des plans de charge des bureaux de l'EMAAE, en particulier des tasking transverses, en lien avec le BPIL.

2.4.3.4. Le quartier général

Le QG est le point d'entrée des demandes adressées à l'EMAAE (à l'exception de celles émanant du CABCEMAAE) et en assure le suivi.

Composé de deux secrétariats (l'un dévolu au personnel des bureaux, l'autre aux sous-chefs), il pourvoit aux besoins de ces derniers dans les domaines de l'administration de proximité, de gestion financière et de gestion de matériel. Il gère les tours de service pour l'EMAAE.

Le chef du QG assure la fonction de correspondant du CDA (CAB CEMAAE, SIRPAAE, EMAAE, CDAOA Paris, DRH-AAE Paris, IAAE, CDE Paris) en matière de finances et est le référent de CHORUS DT.

2.4.3.5. Le correspondant des systèmes d'information et de communication

La cellule CORSIC du CDA assure les fonctions de CORSIC Base aérienne vis-à-vis des unités du grand compte EMAAE (CAB CEMAAE, IGAAE, EMAAE, CDAOA, DRH-AAE, IAAE, CDE, SIRPAAE) et de CORSIC unité pour l'EMAAE.

Elle est le point de contact privilégié pour la gestion du parc informatique, de la téléphonie mobile, des Solutions de MOBilité de l'Intradef (SMOBI) pour le grand compte et est également en charge du soutien utilisateur de premier niveau pour l'EMAAE.

2.5. L'assistant militaire

L'assistant militaire est chargé :

- de la planification à moyen et long termes des rendez-vous du MGAAE ;
- du suivi des dossiers et des affaires courantes du MGAAE et de l'organisation de ses déplacements.

2.6. Le secrétariat particulier

Le secrétariat particulier est chargé de :

- la planification à court terme des rendez-vous du MGAAE ;
- de la vérification et de l'archivage des documents signés par le MGAAE.

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCHELON DE COORDINATION

L'échelon de coordination comprend les SCEM, l'OGNS, le DRE, l'OGNUM ainsi que les chefs de projets et, le cas échéant, les chargés de mission.

Conformément au principe de transversalité mentionné au point 1.2.4 fondant l'organisation du travail de l'état-major, cet échelon peut s'appuyer sur l'ensemble des bureaux de l'EMAAE pour assurer le traitement collectif des sujets portés à la décision du MGAAE ou du CEMAAE.

Chaque membre de cet échelon est chargé, dans son domaine de responsabilité, de veiller à la cohérence des dossiers transmis au niveau pilotage.

3.1. Le sous-chef d'état-major performance-synthèse

Le SCPS prépare les orientations du CEMAAE dans l'exercice de ses responsabilités dans les domaines suivants :

- l'organisation et le stationnement des unités dans le domaine fonctionnel de l'AAE, notamment dans leur volet effectifs et réglementaire. Il est associé, à ce titre à la gestion des effectifs, des emplois et des compétences par le DRHAAE ;
- l'organisation et la coordination des travaux liés à la gouvernance de l'AAE en matière de contrôle de gestion, de contrôle interne ;
- la politique infrastructure de l'AAE.

Il assiste le MGAAE dans son rôle de conseiller du CEMAAE ainsi que dans la mise en œuvre de la politique générale de l'AAE.

Il est également l'autorité en charge de la mise en œuvre de l'exercice de la tutelle de l'EAE sous l'autorité du CEMAAE et s'appuie à cette fin sur le BPIL.

Il assure également les fonctions suivantes :

- « dirigeant responsable adjoint » de l'organisme de formation du personnel navigant dénommé « APPROVED TRAINING ORGANISATION Armée de l'Air et de l'Espace » (ATO.AAE), en application de la sous partie GEN de la PART ORA déclinaison du règlement européen « *aircrew* » 1178/2011 précité ;
- OGRB, fonction pour laquelle il s'appuie sur l'ORE ;
- Officier Général Transformation (OGT) et, à ce titre, il est notamment le référent AAE de la modernisation des organisations et de la simplification du fonctionnement.

Le chef du GAC ou en absence de ce dernier, le CoAGSC, le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

Pour mettre en œuvre ses attributions, le SCPS s'appuie principalement, mais non exclusivement, sur quatre bureaux : le BPIL, le Bureau des Affaires Juridiques (BAJ), le Bureau ORGAnisation (BORG) et le Bureau INFRAstructure (BINFRA) ainsi que sur les conseillers santé et soutien pour la cohérence des politiques transverses de soutiens commun et spécialisés.

3.2. Le sous-chef d'état-major plans-programmes

Le SCPP prépare les orientations du CEMAAE dans l'exercice de ses responsabilités dans les domaines suivants :

- l'organisation particulière de l'AAE et le plan de stationnement des unités ;
- les travaux de programmation militaire ;
- la définition des objectifs capacitaires ;
- l'évaluation opérationnelle des prototypes, la mise en service opérationnel des matériels livrés ainsi que leur retrait du service, après avis du Chef d'État-Major des Armées (CEMA) ;
- proposition des concepts d'emploi des équipements, de concepts capacitaires de l'AAE, adressée au CEMA ;
- l'accompagnement et l'animation de la fonction innovation de défense pour l'AAE, dans le cadre de la politique définie au niveau ministériel.

Le chef de projet « plans-programme » est désigné pour assurer sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement.

Pour mettre en œuvre ses attributions, le SCPP s'appuie principalement, mais non exclusivement, sur trois bureaux : le Bureau DÉveloppement CAPacitaire (BDEVCAP), le Bureau FINances (BFIN) et le BNUM. Il s'appuie en outre sur l'officier de cohérence d'armée-Air (OCA-Air). Il a sous sa responsabilité la Cellule

innovation et simplification (CIS).

3.3. Le sous-chef d'état-major activité

Le SCAC prépare les orientations du CEMAEE dans l'exercice de ses responsabilités dans les domaines suivants :

- l'expression des besoins de l'AAE en matière de soutien ;
- le maintien en condition opérationnelle des équipements de l'AAE, dans les conditions prévues par l'article D.3121-32 du code de la défense, en lien principalement avec la DMAé ;
- l'information du CEMA sur la disponibilité des moyens de l'AAE ;
- la proposition au CEMA des plans de mobilisation du personnel et du matériel ;
- l'instruction, l'entraînement et la préparation opérationnelle ;
- le compte-rendu de l'aptitude opérationnelle des forces au CEMA ;
- la proposition des doctrines d'emploi des moyens de l'AAE, adressée au CEMA.

Désigné Délégué pour la Défense et la Sécurité Nationale (DDS-N) de l'AAE, il est en charge de la gouvernance de la défense sécurité de l'AAE (DEFSEC) hors cyberdéfense, avec tutelle sur le Bureau DEFense et SECurité (BDEFSEC) de l'EMAEE.

Il préside le groupe d'anticipation opérationnelle conjoint de l'EMAEE et du CDAOA, chargé d'éclairer le MGAAE et le CEMAEE sur les orientations stratégiques de niveau politico-militaire des opérations de l'AAE, notamment dans le cadre des travaux du GAS et de la contribution de l'AAE aux SMO. À ce titre, il s'appuie sur le conseiller politico-militaire et STRATPOL qui prépare et suivent les travaux du groupe d'anticipation opérationnelle. Il peut consulter la communauté militaire d'appui aux opérations, constituée des aviateurs insérés dans la communauté militaire des opérations, dans le cadre de ces travaux. En outre, il assure l'animation du Groupe Stratégique de Planification de l'Armée de l'Air et de l'Espace (GSPAEE), présidé par le CEMAEE et permettant de porter des décisions liées aux engagements opérationnels, à la préparation opérationnelle ou encore à des questions organiques propres aux opérations.

Dans le domaine des relations internationales, le SCAC signe, par délégation du ministre, dans le domaine opérationnel, les arrangements techniques, les lettres d'intention et documents conjoints de procédure relatifs aux activités conduites avec les partenaires internationaux en s'appuyant sur le CDAOA.

Pour mettre en œuvre ses attributions, le SCAC s'appuie principalement, mais non exclusivement, sur trois bureaux : le Bureau Appui à l'Activité (BAA), le Bureau EMPloi (BEMP) et le Bureau DÉFense et SÉCurité (BDEFSEC).

Dans le domaine de la préparation opérationnelle et des opérations, il s'appuie sur l'EMO-Air. Le chef de l'Etat-major opérationnel air est l'adjoint opérations du SCAC qui lui donne des directives d'orientation générale sur les engagements opérationnels et la préparation opérationnelle conventionnelle de l'AAE. Il s'appuie également sur le BRE pour les activités en lien avec les partenaires étrangers. Pour les questions d'activité, d'entraînement et de MCO, le SCAC s'appuie sur la BAAC, la BAAP, la BACEA, la BFSa. Référent du processus, il assure la gouvernance centrale des domaines de la formation en lien étroit avec la DRHAAE et de préparation opérationnelle, en cohérence avec le respect des contrats conventionnels de la composante aérienne. Il assure la prise en compte du domaine opérationnel au sein de l'EMAEE et contribue aux travaux de planification préparés par le CDAOA au profit du CEMAEE et de l'échelon central.

Il assure également un rôle de coordination entre le CDAOA et l'échelon central (notamment auprès du SCOPS et du CPCO de l'EMA) en veillant :

- à sensibiliser le CDAOA sur les sujets d'intérêt opérationnel pour le CEMAEE ;
- à s'assurer que l'échelon central est informé et à solliciter ses arbitrages sur des options d'engagements opérationnels ;
- à s'assurer, en étroite coordination avec le CEMO, de l'organisation de réunions récurrentes d'APSIT OPS entre l'EMAEE et le CDAOA.

Le SCAC est chargé d'animer le réseau constitué des officiers de l'AAE membres de la communauté militaire des opérations (affectés dans l'AAE, dans des organismes interarmées ou internationaux).

Dans le domaine financier, le SCAC est Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) AA02 « Activité » qui regroupe principalement les crédits nécessaires au soutien spécifique de l'EMAEE, des commandements, des services ainsi que des bases aériennes.

Dans le cadre des orientations arrêtées par le RBOP, le RUO exerce ses responsabilités en matière de préparation, d'exécution et de compte-rendu.

Le SCAC assiste le MGAAE dans ses fonctions d'autorité d'emploi de l'AAE.

Le chef de projet « activité » (SCAc2) est désigné pour assurer sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement.

3.4. L'officier général « nucléaire et sécurité »

L'OGNS propose la politique de l'AAE en matière de maîtrise des risques, notamment dans les domaines de :

- la sécurité nucléaire ; dans ce cadre il porte le titre de « général en charge des affaires nucléaires » (GALNUC) ;
- la sécurité aérienne, en particulier dans les domaines de la formation, de la sécurité des vols et de la navigabilité ; dans ce dernier domaine, il porte le titre de « général chargé de la navigabilité » (GALNAV).

Il est nommé en qualité de responsable du système de gestion de la sécurité du FR. ATO.0003 par le MGAAE.

Il assure également les fonctions de Directeur Qualité (DQ) 145 (périmètre des Brigades hors FAS) et 147 (périmètre AAE hors FAS et EFSAOAE).

Il est chargé de décliner et mettre en œuvre les politiques ministérielles en matière de développement durable et de prévention des risques professionnels, c'est-à-dire en matière de prévention incendie, des risques pyrotechniques, radiologiques et électromagnétiques, de santé et de sécurité au travail. Pour ce dernier domaine, il est désigné Coordinateur Central à la Prévention (CCP) de l'AAE.

Il est chargé de mettre à jour le référentiel réglementaire en matière de sécurité nucléaire, de sécurité aérienne et de navigabilité.

Le chef de projet « nucléaire et sécurité » (OGNS2) est désigné pour assurer sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement.

Pour mettre en œuvre ses attributions, l'OGNS s'appuie principalement, mais non exclusivement, sur trois bureaux : le Bureau Sécurité Aérienne (BSA), le Bureau exploitation et sécurité nucléaire (BESN) et le Bureau développement durable et prévention (BDDP) .

Il s'appuie également sur la cellule de psychologie clinique de l'AAE (CPC'AIR), rattachée à l'OGNS2.

Pour les processus transverses de maîtrise des risques (hors sécurité aérienne et navigabilité) et pour ce qui relève de la coordination et de la mise en œuvre de la politique de développement durable sur les bases aériennes et détachements Air, l'OGNS s'appuie sur le CTAEE pour l'instruction des dossiers et le dialogue avec l'ensemble des acteurs.

3.5. L'officier général délégué aux relations extérieures

Dans le cadre des directives élaborées par le CEMA en matière de relations extérieures militaires, le DRE :

- propose et met en œuvre la politique et la stratégie de l'AAE en matière de relations bilatérales et de Partenariat Militaire Opérationnel (PMO) et détermine les priorités afférentes ;
- pilote les activités relatives à la participation de l'AAE au soutien aux exportations, notamment en liaison avec la Direction Générale de l'Armement (DGA), l'EMA et les industriels;
- propose l'orientation de l'AAE pour la mise en place des Postes Permanents à l'Étranger (PPE), hors organisations et structures internationales ;
- signe, dans son domaine de compétences défini ci-dessus, par délégation du Ministre, les arrangements techniques, les lettres d'intention et documents conjoints de procédure avec les partenaires internationaux ;
- signe, par délégation du Ministre, les conventions SOUTEX avec les industriels.

Il s'appuie principalement mais non exclusivement sur le Bureau Relations Extérieures (BRE), dont le chef assure la suppléance du DRE en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

3.6. L'Officier général au numérique

L'OGNUM assure la gouvernance haute de la fonction numérique de l'AAE. Il a autorité sur la Direction des Systèmes d'information (DSI) « Préparation des forces » de l'AAE, constituée, outre de l'OGNUM, du Bureau du numérique et des SIC (BNUM) pour la gouvernance haute, et de l'antenne DSI de Bordeaux pour la gouvernance et le pilotage des affaires. L'OGNUM est le conseiller numérique du CEMAEE et du MGAAE. Il propose et pilote les actions dans le domaine du numérique afin d'assurer la satisfaction des besoins de l'AAE. À ce titre l'OGNUM :

- analyse, valide et arbitre les besoins en réseaux, matériels SIC, logiciels et systèmes d'information non issus d'un programme d'armement. Il pilote le budget correspondant et contribue aux travaux du plan d'investissement SIC, d'Adjustement Annuel de la Programmation Militaire (A2PM) et de la loi de programmation militaire (LPM) pour le domaine numérique ;
- veille à l'application de la politique de sécurité du numérique dans l'AAE et participe aux instances ministérielles de haut niveau du domaine ;
- est le directeur de la transformation digitale de l'AAE. Il définit les objectifs assure le pilotage haut. Il participe aux travaux numériques liés à l'innovation ; il supervise le portefeuille des projets d'innovation numérique et des initiatives digitales de l'AAE. Il appuie la mise en œuvre des mesures de simplification par la transformation numérique ;
- est le directeur délégué de la donnée (D3) sur le périmètre de l'AAE. Il définit et met en place la politique et les actions en matière de gouvernance des données ;
- donne les orientations en matière d'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- participe aux travaux de la famille professionnelle SIC et de la Filière Professionnelle (FIP) « Appui SIC aux opérations Aériennes » (ASA). Il intervient aussi dans les travaux sur les Référentiels En Organisation (REO) correspondants. En particulier, il donne un avis sur les propositions d'évolution des employeurs ;
- garantit l'unicité et la coordination de la chaîne SIC qui reste répartie entre le BDEVCAP pour le capacitaire dont les SIOC, la BACEA du CDAOA pour le périmètre des SIC aéronautiques et la DSI « préparation des forces » de l'AAE pour son domaine ;
- assure la représentation de l'autorité d'homologation principale (AHP) AAE pour les homologations SSI des programmes, en lien, si nécessaire avec le SCPP.

Pour mettre en œuvre ses attributions, l'OGNUM au sein de l'EMAEE s'appuie principalement, mais non exclusivement, sur le BNUM de l'EMAEE. L'antenne de la DSI à Bordeaux, intégrée à la DSI, lui est rattachée organiquement. Plus largement, au sein de l'AAE, il s'appuie sur les BNUM ou équivalents des Commandements, Directions et Services (CDS).

3.7. Les chefs de projet

L'EMAEE comprend quatre chefs de projet :

- deux chefs de projet sans périmètre limitatif rattachés au SCPP et à l'OGNS ;
- le chef de projet SCAC, rattaché au SCAC, assure spécifiquement les fonctions d'officier général en charge de l'outre-mer et de l'étranger (GALOME) hors OPEX. À ce titre, il est le correspondant privilégié des commandants de formation administrative et adjoints Air des forces de souveraineté et de présence. Il s'appuie sur l'officier référent outre-mer et de l'étranger du BEMP pour élaborer les positions Air et superviser l'instruction des dossiers relatifs à ces formations. Il s'appuie sur le BRE afin d'assurer la cohérence des dispositifs air avec les jeux de partenariats dans les différentes zones de responsabilité permanente (ZRP). En outre, il est l'officier référent Forces Spéciales (FS) Air de l'EMAEE et assure la cohérence et coordonne les travaux d'état-major en lien avec des officiers identifiés au sein du BDEVCAP et du BEMP. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié de la Brigade des Forces Spéciales Air (BFSa) et du Commandement des Opérations Spéciales (COS) pour l'EMAEE ;
- le chef de projet « soutiens », rattaché au SCPS, qui est également le CoAGSC du MGAAE, peut se voir confier d'autres projets.

4. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCHELON D'ACTION

4.1. Le bureau « pilotage »

Placé sous l'autorité hiérarchique du SCPS, le BPIL élabore et met en œuvre la politique du pilotage de la performance et de la synthèse des activités de l'AAE.

Rattaché hiérarchiquement au SCPS, il est également rattaché fonctionnellement au chef du GAC.

Le BPIL assiste ainsi le chef du GAC dans la réflexion qu'il apporte au MGAAE et lui permet notamment de piloter la performance de l'EMAEE et de maîtriser les processus et les dossiers transverses.

Le BPIL assure neuf missions principales : pilotage stratégique et transverse, appui à la transformation, contrôle de gestion, contrôle interne, maîtrise des activités, dialogue de commandement avec les bases aériennes et détachements air, coordination de l'exercice de la tutelle de l'EAE, contribution à la gouvernance de la relation CNES et MINARM, de la RÉMunération à la PERFORMANCE (REMPERF) des hautes autorités et FTO (*Flight training organisation*).

Le BPIL est au titre du pilotage stratégique et transverse :

- le point d'entrée unique de l'EMAAE pour le dialogue de commandement avec l'EMA et les comitologies et documents afférents ;
- le secrétaire permanent du COEX du MGAAE dont il assure la programmation des ordres du jour, le secrétariat de séance, le suivi des décisions ainsi que celles du COEX ;
- le secrétaire permanent de la réunion de chefs d'états-majors (RECEM) des membres du COEX, présidée par le SCPS, dont il assure la programmation des ordres du jour, le secrétariat de séance, le suivi des décisions et des consolidations collaboratives ;
- chargé de la coordination et du suivi de dossiers transverses : rapports Cour des comptes, contrôle général des armées, collège des Inspecteurs Généraux des Armées (IGA), Inspection Des Armées (IdA), etc... ;
- le garant, pour l'EMAAE, de l'application des directives du MGAAE issues des recommandations émises par l'IAAE ;
- chargé de l'animation du réseau des bureaux pilotages des commandements de l'AAE, de la DRHAAE et du SIAé ;
- responsable de la mise à jour de textes de synthèse sur l'organisation ou le fonctionnement de l'AAE tels que la charte de fonctionnement de l'AAE ou le livret autorisés ;
- chargé de l'organisation de réunions des chefs de bureaux de l'EMAAE, de certains comités et de séminaires (commandants de formation administrative, EMAAE, etc.).

Au titre de l'appui à la transformation, le BPIL assiste le SCPS dans sa fonction d'Officier Général Transformation (OGT). Ainsi :

- il l'assiste en matière du suivi de l'avancement des chantiers ministériels et dans le cadre de la comitologie associée ;
- il participe à la coordination de la transformation numérique au sein de l'AAE ;
- il réalise le suivi de multiples dossiers transverses tels que les évolutions liées à l'organisation du travail ou la revue des projets de l'AAE ;
- il est le référent du domaine simplification administrative en appui de la cellule innovation et simplification ;

Au titre de la performance et de la maîtrise des activités, le BPIL assure :

- En matière de contrôle de gestion :
 - la tenue à jour et le suivi des indicateurs relevant de l'AAE qui figurent dans les tableaux de bord du ministre des armées, du CEMA, et des indicateurs internes du MGAAE destinés au suivi de l'activité de l'AAE,
 - le suivi des indicateurs reflétant le degré d'atteinte des objectifs fixés au CEMAAE par le responsable du programme 178,
 - la maîtrise d'ouvrage de l'outil de pilotage décisionnel (REPAIR, référentiel de pilotage de l'AAE) dont le maître d'œuvre est le bureau du CTAAE en charge des systèmes d'information et de communication,
 - l'entretien d'un réseau de contrôleurs de gestion : actions de formation, conseils méthodologiques, relations avec la mission d'aide au pilotage du ministère, les autres armées et les partenaires extérieurs ;

Au titre du contrôle interne, le BPIL assure :

- la définition et l'animation de la politique de contrôle interne de l'AAE ;
- le pilotage des travaux de déploiement du contrôle interne dans les commandements, au sein de la DRHAAE, du Service Industriel de l'Aéronautique (SIAé) et des formations administratives ;
- la réalisation de la cartographie des risques de l'AAE et des synthèses de contrôle interne au profit du MGAAE ;
- la réalisation des travaux demandés à l'AAE en matière de contrôle interne ;
- l'animation de l'espace collaboratif afférent.

Le BPIL est le point de contact des commandants de formation administrative pour toute affaire intéressant l'EMAAE au titre du dialogue de commandement avec les bases aériennes et détachements Air. Il est ainsi chargé de :

- la supervision des lettres de commandement des commandants de formation administrative ;
- de la mise en œuvre du dialogue de commandement avec les commandants de bases aériennes et détachements Air et l'exploitation de ses livrables ;
- la préparation de dossiers notamment en vue des visites des formations administratives de l'AAE par le CEMAAE et le MGAAE ;
- l'animation de l'espace collaboratif afférent.

Par ailleurs, le BPIL, au titre de la RÉMunération à la PERFORMANCE (REMPERF), effectue l'actualisation et le suivi de l'Indemnité Spécifique de Haute Responsabilité (ISHR) et de l'Indemnité de Performance (IP) des hautes autorités de l'AAE, en lien avec le sous-directeur Etudes, Politique des Ressources Humaines et gestion des Hauts potentiels de la DRHAAE.

Il copilote avec le CDE le groupe de travail relatif à l'organisation et la logistique dans le cadre de la gouvernance de la relation CNES et MINARM. À titre indicatif, ce GT couvre de multiples domaines tels que l'infrastructure, les sujets juridiques, SIC, défense et sécurité, etc.

Dans le domaine de la formation du personnel navigant, la « *flight training organisation* » de l'AAE (FTO AAE) est la structure de direction (« l'état-major ») d'un organisme de formation au vol en vue de la délivrance des licences de pilote d'avion ou d'hélicoptère et des qualifications associées. Il assiste le MGAAE dans ses prérogatives de dirigeant responsable vis-à-vis de l'agence européenne de la sécurité aéronautique et de la direction générale de l'aviation civile. Cette entité est rattachée au BPIL et est chargée de :

- de garantir la conformité des formations au sein de l'AAE pour permettre la délivrance des licences et qualifications civiles de responsabilité de la direction générale de l'aviation civile ;
- d'assister, en tant qu'expert, la Direction de la Sécurité Aéronautique d'état (DSAÉ) qui représente la défense au conseil du personnel navigant professionnel de l'aviation civile ;
- de représenter l'AAE dans les différentes instances militaires et civiles traitant de normes civiles en matière de formation aéronautique ;
- d'assurer un suivi des évolutions en matière de normes de formation civiles et militaires dans un but d'adaptation et de mise en cohérence.

Au titre de la tutelle sur l'EAE dont les modalités sont définies par note du CEMAAE, le BPIL assure le suivi de l'exercice de cette tutelle, en liaison avec les différentes entités contributrices du SGA, de l'EMAAE de la DRHAAE et de l'EAE.

4.2. Le bureau des affaires juridiques

Placé sous l'autorité hiérarchique du SCPS, le BAJ assure un soutien juridique de proximité au profit de l'EMAAE sur toute question de droit sans préjudice des attributions confiées à d'autres experts juridiques spécialisés⁽²⁾. Il peut également apporter son expertise au profit du cabinet du CEMAAE, des organismes directement rattachés au CEMAAE et au MGAAE, ou des commandements et directions de l'AAE.

En outre, le BAJ :

- est, pour l'ensemble des organismes de l'AAE, le référent en droit aérien ;
- participe à l'élaboration des textes législatifs, réglementaires et infra-réglementaires intéressant l'AAE, relatifs notamment à son organisation ;
- définit le cadre juridique des activités contractuelles de l'AAE et participe à l'élaboration des documents afférents en liaison avec les bureaux métiers concernés :
 - à l'international, hors activités opérationnelles : conventions relatives au SOUTien à l'EXportation (SOUTEX), arrangements techniques, documents conjoints de procédures et autres documents internationaux,
 - au niveau national, lorsqu'elles relèvent d'une autorité de l'EMAAE ou du CEMAAE (protocoles, conventions, licences et autres contrats, à l'exclusion des actes relevant de la commande publique).
- contribue à garantir, d'une façon générale, le respect des textes applicables au sein de l'AAE ;
- participe à la diffusion des règles juridiques au moyen de séances de formation et de publications ;
- assure la veille juridique dans ces matières.

Le BAJ est, pour l'EMAAE, l'interlocuteur unique de la direction des affaires juridiques du ministère des armées.

4.3. Le bureau organisation

Placé sous l'autorité hiérarchique du SCPS, le BORG assure les travaux d'organisation et de cohérence des formations de l'AAE, en exprimant le besoin en emplois et compétences sous contrainte de ressources.

Ce processus de cadrage et de suivi des Référentiels En Organisation (REO) se décline sur deux horizons :

- à court terme : les REO traduisent annuellement et avec précision les besoins en effectifs (jusqu'au niveau du poste) et en structures à satisfaire avant le 31 décembre de l'année A+1 ;
- à moyen terme : une maquette d'organisation à six ans décline la LPM et est actualisée annuellement par le processus d'ajustement annuel de la programmation (A2PM) et prend en compte les orientations politiques.

Cette maquette cible (format, structures, stationnement, équipement) est un objectif mis à jour chaque année qui permet de lancer les travaux de Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH). Pour être homologuée, cette maquette cible fait l'objet d'une viabilisation afin de la rendre soutenable en gestion.

Le BORG donne des directives fonctionnelles au Pilote Fonctionnel (PF) du Domaine Fonctionnel (DF) AIR, qui met en œuvre les directives ministérielles (fonctionnelles et techniques) relatives à l'organisation des unités structurelles dont il a la gestion dans le système d'information CREDO (et son successeur, le SI ORG).

Le service assumant cette fonction est la section contrôle de l'organisation et interfaçage avec les SIRH de la Division Analyse Organisation et Pilotage des Flux RH du BEMS (de la SDEPR-GHEM). Le BORG propose les modifications de l'organisation générale de l'AAE en prenant en compte :

- les effectifs financés alloués tels que définis dans la LPM et les lois de finances ;
- les orientations du BDEVAP et les projets de modernisation du ministère ;
- les besoins exprimés par les commandements, directions et services de l'AAE.

Il détermine le profil des postes et compétences à pourvoir en adéquation avec les ressources disponibles ou prévisionnelles.

Il entretient un dialogue régulier :

- avec les gestionnaires (DRHAAE, direction des ressources humaines de l'armée de terre, Direction du personnel militaire de la Marine, etc.) à qui il exprime les priorités à court et moyen termes de l'AAE en matière de pourvoi des postes en fonction des ressources disponibles, dans le cadre Du Dialogue de Gestion (DDG) ;
- avec le grand employeur EMA dont l'AAE est un employeur rattaché.

Il participe aux Comités de Ressources Humaines de Familles Professionnelles (CRH FP) en tant qu'employeur EMAAE.

Il prépare les éléments pour les réunions du Collège des employeurs.

Il initie les travaux de recherche de mesures permettant la rejointe des cibles en effectif. Il participe aux travaux de transformation des organisations du ministère et rend compte de la transformation en organisation de l'AAE aux instances ministérielles.

Il porte annuellement l'évolution des besoins en ressources humaines de l'AAE dans le cadre de « l'Ajustement Annuel de la Programmation Militaire (A2PM) », et participe aux travaux ministériels réalisés dans le cadre de l'élaboration/actualisation de la LPM pour défendre les intérêts de l'AAE en matière de ressources humaines.

Dans ce cadre, le BORG effectue des analyses visant à objectiver la performance de l'organisation des unités de l'AAE ainsi que l'adéquation de la ressource consacrée avec les missions attribuées.

Il établit la liste des opérations de restructuration pour l'AAE, communément désignée « arrêté de restructuration » à destination de l'EMA auquel l'AAE est rattachée.

4.4. Le bureau infrastructure

Placé sous l'autorité hiérarchique du SCPS, le BINFRA élabore la politique de la fonction infrastructure de l'AAE et en décline sa gouvernance. Le périmètre retenu est celui des infrastructures des emprises Air de la métropole et plus récemment celles hors métropole.

À ce titre, il transmet ses directives au bureau du CTAAE en charge du domaine infrastructure dans le cadre de sa tutelle fonctionnelle.

Il s'appuie sur le bureau infrastructure de l'EMA pour toute question relative à la politique ministérielle de l'infrastructure en déclinaison des directives de la Direction des Territoires, de l'Immobilier et de l'Environnement (DTIE).

Il est le correspondant privilégié du bureau infrastructure de l'État-Major des Armées (EMA), de la division force nucléaire de l'état-major des armées (EMA/FN) et de la direction centrale du Service d'Infrastructure de la Défense (SID) pour toutes les questions relatives à la planification, la programmation des opérations intéressant l'AAE en métropole, dont celles relatives aux opérations de dissuasion (préparation LPM, actualisation LPM, A2PM, plan de commande annuel). Cette programmation intègre notamment les exigences capacitaires, la maintenance du patrimoine et la préservation des conditions de travail.

Sur sollicitation, il se coordonne avec le représentant de l'ensemble de programmation infrastructure pour toute question relative à son périmètre, incluant notamment le plan hébergement ministériel.

Dans le domaine des ressources humaines restreint à la fonction infrastructure de l'AAE, le BINFRA assiste la DRH-AAE pour l'élaboration de la politique des ressources humaines de la fonction infrastructure et suit son application. Il s'appuie pour cela sur le CTAAE et plus particulièrement sur le bureau du CTAAE en charge de la gouvernance RH du domaine infrastructure.

Dans le domaine budgétaire et financier, le bureau infrastructure assure, en lien avec le bureau finances de l'EMAAE, le suivi physico-financier du plan de commande annuel et participe aux réunions de gestion périodique entre AAE et SID.

Dans le domaine des programmes majeurs, il :

- représente le bénéficiaire lors des différents jalons définis par la comitologie applicable aux opérations d'infrastructure adossées à un programme d'armement. Dans ce cadre, cette mission s'effectue sous l'autorité du bénéficiaire DGA et en coordination avec le délégataire DCSID ;
- fixe les orientations particulières, nécessaires à l'expression des besoins et au pilotage des opérations entrant dans le cadre de ces programmes, en cohérence avec le besoin capacitaire de l'AAE.

En outre, le BINFRA :

- définit les orientations générales concernant la fonction infrastructure de l'AAE (organisation, adaptation du patrimoine à la mission, participation au plan de stationnement...);
- élabore la programmation financière des opérations d'infrastructure de l'AAE financées sur le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 178, en s'appuyant sur les propositions du bureau du CTAAE en charge du domaine infrastructure ;
- suit et s'associe aux travaux relatifs à l'ensemble des programmations de travaux d'infrastructure intéressant l'AAE sur les BOP 178, BOP 146, BOP 212, y compris les activités dédiées à la dissuasion HERMES et ENVIRONNEMENT FAS et composante nucléaire aéroportée ;
- élabore selon nécessité, le volet infrastructure des schémas directeurs fonctionnels, en relation avec les bureaux de l'EMAAE porteurs de la réflexion métier ;
- participe à l'élaboration de la politique d'implantation foncière (au travers du schéma directeur des implantations de l'AAE, des schémas directeurs d'infrastructure des bases de défense et des schémas directeurs d'aménagement) et approuve en liaison avec le BDEVCAP la définition de l'outil foncier nécessaire à l'accomplissement des missions de l'AAE (notamment les dossiers d'acquisition, d'aliénation, d'implantations futures, de changement d'affectation et d'amodiation) ;
- participe aux différents comités et GT nécessitant un éclairage infrastructure.

4.5. Le bureau du développement capacitaire

Placé sous l'autorité hiérarchique du SCPP, le BDEVCAP exerce ses fonctions dans trois domaines principaux :

- l'organisation et le pilotage des réflexions prospectives et stratégiques nécessaires à la définition des objectifs à long terme de l'AAE : en lien avec la cellule STRATPOL, le BDEVCAP en décline des propositions d'options stratégiques (doctrine, concept, organisation, moyens, format, implantations, etc.). En liaison avec le bureau organisation, il propose l'organisation générale de l'AAE et ses évolutions. En liaison avec le BINFRA, il élabore la politique immobilière de l'AAE ;
- la planification capacitaire et la programmation budgétaire découlant des options stratégiques retenues : le BDEVCAP propose le plan d'équipement de l'AAE. À cet effet et conjointement avec l'équipe SCAF et le CDE, respectivement pour le projet SCAF et les futurs systèmes spatiaux, il exprime les objectifs de l'AAE en matière de capacités opérationnelles, ainsi que les besoins en équipements associés dont il définit les caractéristiques militaires ;
- l'équipement des forces : tant pour les programmes nationaux que pour les projets d'acquisition menés avec des partenaires étrangers, le BDEVCAP participe à la conception des systèmes, matériels et logiciels correspondant au plan d'équipement, y compris leur maintenance. Il en fait assurer le développement et la réalisation. Il anime et coordonne leur évaluation opérationnelle avec le CEAM élabore les directives d'expérimentation et organise leur mise en service opérationnel, conformément aux instructions relatives au déroulement des opérations d'armement.

En outre, le BDEVCAP :

- en s'appuyant sur des études internes ou externes, conçoit et propose au SCPP la politique générale de l'AAE dans les différents domaines couverts par le bureau ;
- oriente la politique de l'AAE en matière d'Études Prospectives et Stratégiques (EPS), d'études amont, d'Études Opérationnelles ou Technico Opérationnelles (EOTO) et d'Opérations d'Expérimentations Réactives (OER) ; élabore les feuilles de route pour l'EMAAE et contribue à l'élaboration des schémas directeurs établis par l'EMA ;
- coordonne les travaux capacitaires, de cohérence organique et de veille stratégique avec les autres bureaux de l'EMAAE (BNUM, BINFRA, BEMP, BFIN, etc.) et grands commandements ;
- coordonne les travaux liés au stationnement et à la transformation des implantations en lien avec le SCPS, notamment dans le cadre de ses fonctions d'OGT ;
- appuie l'officier de cohérence d'armée-Air (OCA-Air) pour le suivi de la programmation militaire ;
- élabore les référentiels de cohérence et les documents d'application sur les Parcs, Ligne, Activité, RH.

De plus, conformément à l'instruction de treizième référence :

- ses Officiers Programmes (OP) sont les correspondants privilégiés des Officiers de Cohérence Programme (OCP) de l'EMA, des Directeurs de Programme (DP) de

la DGA et des responsables du soutien en service (RSS) de la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé) ;

- ses officiers correspondants d'état-major (OCEM) sont les correspondants privilégiés des Officiers de Cohérence Opérationnels (OCO) de l'EMA et des Architectes Système de Défense (ASD) de la DGA.

Par ailleurs, le BDEVCAP :

- suit les programmes d'armement aux stades de préparation, de réalisation et d'utilisation. Il suit les études associées et les systèmes en interface. Il rédige les Objectifs d'État-Major (OEM) exprimant les besoins capacitaires de l'AAE auprès de l'EMA, puis il s'assure de leur bonne prise en compte dans les travaux du stade de préparation. Il contribue ensuite à la rédaction des documents programmatiques, exprimant les besoins opérationnels et les caractéristiques militaires des matériels et systèmes Air (dossier unique du besoin, dossiers de lancement puis de suivi de la préparation ; cahier des charges fonctionnel ; stratégie du soutien, etc.) ;
- prononce les Autorisations d'Emploi (AE) des matériels de sa responsabilité et propose les Mises en Service Opérationnel (MSO) au SCPP ;
- fait rédiger à l'attention de l'EMA les documents exprimant les besoins de l'AAE en Urgence Opération ;
- participe à la préparation et au suivi du plan de charge annuel du CEAM ;
- prépare les positions de l'AAE dans les instances de direction du programme d'équipement des forces (comité de pilotage et comité directeur du programme 146) ;
- prépare des avis techniques au profit d'EMA/MA dans le cadre des dossiers export,
- dans le cas particulier de la BFSa, de la BAAC et de la BAAP, des réunions bilatérales régulières sont organisées avec le SCPP de l'EMAAE afin de s'assurer de la cohérence globale des actions menées sur les sujets capacitaires.

Par délégation de l'EMA, il représente la France en ce qui concerne les dossiers à caractère aéronautique dans les instances capacitaires européennes et dans celles de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (EATC, OTAN, etc.). À ce jour, il est le représentant français au NAFAG⁽³⁾ dont il assure également la vice-présidence.

4.6. Le bureau finances

Placé sous l'autorité hiérarchique du SCPP, le BFIN assiste les autorités financières de l'AAE dans l'exercice de leurs attributions de Responsable d'Ensemble de Programmation (REP), de Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) et de Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) centrale.

Le BFIN est l'interlocuteur privilégié de l'EMA et de la Direction des Affaires Financières (DAF) pour tous les domaines relatifs aux finances.

Ses activités reposent sur :

- la programmation pluriannuelle ;
- la programmation et l'exécution annuelles ;
- la préparation des instances de gouvernance financière ;
- le contrôle interne financier ;
- l'analyse des coûts et l'ingénierie financière.

Dans le cadre des travaux de programmation pluriannuelle, le BFIN :

- participe aux travaux de préparation et d'actualisation de la LPM ;
- conduit pour l'AAE les travaux d'Ajustement Annuel de la Programmation Militaire (A2PM) en liaison avec les bureaux de l'EMAAE ;
- élabore les transferts budgétaires sur son périmètre Hors Titre 2 (HT2) ;
- dirige les travaux de préparation du Projet de Loi de Finances (PLF) en répartissant la ressource prévisionnelle entre les Unités Opérationnelles (UO) du BOP, selon les directives de cadrage reçues du responsable de programme (RPROG) ;
- contribue à l'élaboration du projet annuel de performance (PAP), des Documents de Politiques Transversales (DPT) et de l'annexe « opérateurs de l'État » au titre de l'EAE ;
- il accompagne l'EAE dans ses travaux de nature budgétaire en contribuant au suivi régulier de son budget et veille à la soutenabilité et à la performance de son modèle économique, notamment par le développement d'une bonne connaissance des coûts liés à ses activités. Il préside trois fois par an le comité financier de l'EAE.
- centralise et coordonne les réponses aux questions parlementaires dans le cadre du PLF et de la LPM.

Dans le cadre de la programmation et de l'exécution annuelles, le BFIN :

- prépare le Document de Programmation Unique (DPU), les Suivis de Gestion (SG1 et SG2) et leurs documents annexes ;
- prépare les directives de gestion et rédige les lettres d'allocation de ressources ;
- met les ressources à disposition des RUO ;
- suit l'exécution budgétaire du BOP, anime le dialogue de gestion et propose des arbitrages ;
- prépare les instances financières décisionnelles présidées par le RBOP et le responsable de l'UO centrale ;
- fournit les éléments d'information relatifs à la rédaction du Rapport Annuel de Performance (RAP).

Dans le cadre de ses attributions en termes d'ingénierie financière et d'analyse des coûts, le BFIN :

- réalise les études de coûts au profit de l'AAE et des partenaires ministériels ;
- est en charge de l'estimation des coûts des actions de formation et de tout autre coût spécifique de l'AAE ;
- anime le suivi des balances financières établies en coopération bilatérale et s'assure de la réception des recettes non fiscales sur le BOP Air ;
- contribue aux travaux ministériels d'amélioration et de modernisation de la fonction financière ;
- détermine annuellement le coût à l'heure de vol par type d'aéronef.

Au titre du contrôle interne financier le BFIN est autorisé responsable du contrôle interne financier par délégation du CEMAAE. Il est ainsi chargé :

- d'animer le dispositif de Contrôle Interne Budgétaire (CIB) en vue de satisfaire les objectifs de soutenabilité budgétaire et de qualité de la comptabilité budgétaire ;
- du pilotage du dispositif de Contrôle Interne Comptable (CIC) en vue d'atteindre l'objectif de qualité comptable des données produites ;
- de décliner les directives relatives à la Qualité de l'Information Financière (QIF) de l'autorité responsable du contrôle interne financier (ARCIF – CEMA) vers les responsables du CIB et du CIC de niveau 2.

4.7. Le bureau du numérique et des systèmes d'information et de communication

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'OGNUM, le BNUM l'appuie pour la gouvernance haute de la fonction numérique qui couvre les domaines de la transformation numérique, des SIC, du cyberspace, des fréquences ainsi que des ressources humaines associées. Il constitue fonctionnellement l'échelon haut de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de l'AAE. À ce titre il :

- propose, en cohérence avec la politique ministérielle, la politique numérique de l'AAE et en contrôle la mise en œuvre, notamment en conduisant des audits dans les domaines organisationnel, technique et des ressources humaines. À cet effet, il fixe les directives, les processus et les normes qui s'appliquent à l'ensembles des unités de l'AAE ;
- contribue, avec le BDEVCAP et la CI, aux travaux de cohérence, de prospective capacitaire et de soutien à l'innovation ;
- représente l'AAE dans les instances ministérielles et internationales, selon le niveau de délégation accordé par le CEMAEE, le MGAAE et l'OGNUM, et assure l'interface avec notamment la division Stratégie Numérique des Armées (SNA) de l'EMA, la DGA, la direction générale du numérique (DGNUM), la Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense (DPID), la Direction Centrale de la Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information (DC DIRISI), le commandement de cyberdéfense (COMCYBER), les bureaux numériques des autres armées, directions, services et l'Agence de l'Innovation de la Défense (AID) ;
- assure la fonction d'Officier de la Sécurité des Systèmes d'Information (OSSSI) central de l'AAE et la gouvernance des risques d'origine cyber ;
- exerce la fonction de représentant du responsable de traitement (RRT) au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- analyse, valide et instruit les arbitrages de l'ensemble des expressions de besoin SIC et cyber hors opérations d'armement ;
- pilote la portion du budget qui lui est allouée et contribue en coordination avec le BDEVCAP et le BAA aux travaux relatifs à l'établissement du plan d'investissement SIC et d'A2PM ;
- pilote la démarche d'acculturation des concepts et outils de la transformation numérique ;
- en lien avec la cellule innovation et simplification (CIS), il suit le portefeuille des projets d'innovation numérique et des initiatives digitales de l'AAE. Aussi, il anime la comitologie afférente à la transformation numérique ;
- la fonction de directeur technique des données est assurée par le chef de la division transformation numérique du BNUM ;
- assure la gouvernance des données et enjeux connexes ;
- conseille et accompagne la DRHAAE et le BORG de l'EMAEE dans l'emploi et la description des ressources de la Famille Professionnelle (FP) SIC et de la Filière Professionnelle (FIP) « Appui SIC aux opérations Aériennes » (ASA), notamment au travers des travaux du REO A+6 et des modifications de REO A+1 visant à optimiser les dites ressources ;
- appuie les bureaux de l'EMAEE et est tenu informé par ces derniers de tout sujet ayant un lien avec ou un impact sur la fonction numérique ;
- s'appuie pour l'exercice de ses responsabilités sur l'Antenne DSI de Bordeaux et les BNUM ou équivalents des Commandements, Directions et Services (CDS).

Concernant le domaine de la Lutte informatique défensive (LID) pilotée par l'Officier de lutte Cyber-Electronique (OLCE) Air et le Centre opérationnel Cyber-Electronique Air (COCE-A) relevant du CDAOA, la coordination avec la DSI est réalisée par le coordinateur Cyber (COORD CYBER) du BNUM de l'EMAEE.

4.8. La Cellule innovation et simplification

Placée sous l'autorité hiérarchique du SCPP en lien avec le SCPS dans le cadre de sa fonction d'OGT référent AAE de la modernisation des organisations et de la simplification du fonctionnement, et l'OG NUM, la CIS est chargée d'accompagner et d'animer la fonction innovation de défense et la fonction simplification pour l'AAE dans le cadre de la politique de modernisation.

En matière d'innovation de défense, la Cellule innovation et simplification (CIS) :

- fait valoir les intérêts de l'AAE au niveau interarmées et dans tous les travaux menés relatifs à l'innovation au sein du ministère ;
- propose la politique à mener en matière d'innovation de défense au sein de l'AAE ;
- participe à l'ensemble des travaux organisés par le niveau interarmées (CPID[1], CPAI[2], GT divers) ;
- anime le réseau innovation de l'AAE et coordonne les actions de tous les acteurs de la chaîne innovation de l'AAE ;
- informe l'OGNUM du portefeuille des projets d'innovation numérique et des initiatives digitales de l'AAE ;
- propose les projets à soumettre à labellisation et prépare les décisions de la commission innovation (ComInnov) de l'AAE dont la CI assure le secrétariat ;
- suit le parcours des innovations labellisées, en accompagne l'accélération ;
- accompagne les démarches des innovateurs en direction du Bureau de la propriété intellectuelle de la DGA ;
- assure la promotion auprès des états-majors, direction et services des projets pouvant revêtir un intérêt au niveau interarmées, en suit l'évolution et soutient le projet devant les autorités extérieures à l'AAE ;
- contribue à la préparation du passage à l'échelle en concertation avec l'AID, les sponsors, les bureaux de l'EMAEE et le chargé de transformation numérique pour les initiatives à caractère numérique ou digital ;
- contribue au rayonnement de l'AAE dans le cadre d'événements visant notamment à promouvoir l'innovation de défense (Forum innovation défense, Salon international de l'Air et de l'Espace ;
- est le Responsable Innovation Ouverte (RIO) de l'AAE.

En matière de simplification, en lien avec le SCPS, la CIS :

- est le point de contact simplification de l'AAE auprès de l'EMA ;
- propose la politique à mener en matière de simplification au sein de l'AAE ;
- anime le réseau simplification de l'AAE et instruit les irritants remontés par informatique, saisit les experts métiers du domaine pour avis et approuve les mesures de simplification proposées à l'issue de leur instruction
- oriente pour traitement les irritants approuvés au sein de l'AAE, au niveau interarmées ou au niveau ministériel ;
- suit la mise en œuvre des mesures de simplification à tous les niveaux, en coordination avec les experts métier des domaines de simplification ;
- représente l'EMAEE aux différentes comitologies ministérielles ou interarmées et fait valoir les intérêts de l'AAE dans tous les travaux menés relatifs à la simplification au sein du ministère ;
- restitue les réalisations en matière de simplification aux autorités et aux contributeurs.

En outre, la CIS contribue à :

- fournir aux aviateurs un environnement propice à l'expression de leurs idées en matière d'innovation et de simplification, en mettant à leur disposition les supports matériels et les vecteurs d'information leur permettant de les formaliser ;
- la communication interne et externe ainsi qu'à la valorisation de l'innovation et de la simplification dans l'AAE ;
- promouvoir le partage des bonnes pratiques au sein de l'AAE.

4.9. Le bureau appui à l'activité

Placé sous l'autorité hiérarchique du SCAC, le BAA concourt à la définition des politiques et au pilotage des soutiens communs, spécialisés et spécifiques au regard des activités conduites au sein de l'AAE. À ce titre, il a en charge l'instruction des dossiers associés au Maintien en Condition Opérationnelles (MCO) - Aéronautique (MCO Aéro) ; il est notamment le référent de l'AAE sur ces dossiers dans les instances interarmées et anime le réseau du MCO aéro de l'AAE.

Le BAA contribue aux travaux du SCPP, du SCPS, de l'OGNS et du DRE en apportant son expertise selon la nature des dossiers.

À ce titre, le BAA exerce son action sur les périmètres des soutiens suivants :

- soutiens communs : soutien de l'Homme et du combattant pour les fonctions transport, restauration, hébergement, habillement et loisirs ;
- soutiens spécialisés,
 - soutien munitions ;
 - soutien pétrolier.
- soutiens spécifiques :
 - Maintien en Condition Opérationnelle aéronautique (MCO aéro), incluant les SIC aéronautiques,
 - logistique technique,
 - matériels d'environnement,
 - MCO terrestre et naval.

Pour cela, le BAA est l'interlocuteur privilégié de l'EMA, notamment la DMAé et des armées, directions et services dans son périmètre de compétence et s'appuie, pour l'exécution de ses attributions, sur les commandements, brigades, directions et services de l'AAE.

Dans le cadre de ses attributions générales, il :

- élabore les éléments de politique générale de l'AAE ;
- participe aux études prospectives visant à proposer des évolutions permettant d'accroître l'efficacité opérationnelle de l'AAE ;
- exprime les besoins nécessaires aux soutiens de l'AAE relevant de sa compétence et propose les arbitrages en coordination avec le BDEVCAP, le BEMP et le BFIN au regard des ressources allouées (programmation, gestion) ;
- assure la cohérence et coordonne les actions des commandements et brigades(*) et de la DRHAAE dans le domaine des soutiens relevant de sa compétence ;
- contribue au pilotage de la performance des organismes chargés du soutien de l'AAE.

Dans le domaine de l'ingénierie du MCO, le BAA :

- contribue à l'élaboration des concepts de soutien des programmes futurs en collaboration avec le BDEVCAP ;
- contribue à l'élaboration et à la validation des stratégies de soutien des matériels de l'AAE ;
- participe aux travaux interarmées et internationaux d'organisation des soutiens ;
- participe à l'élaboration de la politique générale des transports et de la logistique des armées ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation et des Systèmes d'Information Logistiques et Techniques (SILT) associés.

Dans le domaine du MCO, il :

- contribue à la préparation et participe aux réunions des instances de gouvernance des directions et services de soutien ;
- participe, avec le BDEVCAP et le BEMP, aux travaux d'élaboration des Plans de Répartition des Parcs et Activités (PREPA) et s'assure que les ressources allouées au MCO aéro sont cohérentes avec le niveau d'activité opérationnelle ;
- valide les projets d'évolution de maintenance des matériels aéronautiques et des plans d'entretien d'aéronefs transmis par l'OGMN.

À ce titre, il transmet ses directives aux brigadiers de la BAAC, de la BAAP, de la BACEA, de la BFSa et de la BATL dans le cadre de sa tutelle fonctionnelle.

Dans le domaine des SIC aéronautiques, le BAA valide les expressions de besoins des entités de l'AAE en concertation avec le BNUM.

Dans le domaine de la dissuasion aéroportée, le BAA appuie l'OGNS dans ses responsabilités de mise en œuvre des installations, systèmes et activités nucléaires de l'AAE, au titre de la responsabilité d'exploitant délégué du CEMAEE. En particulier, le BAA s'assure, en liaison avec le Bureau exploitation et sécurité nucléaire, du bon déroulement des processus liés à la satisfaction du besoin en équipements et matériels nécessaires au respect des exigences de sécurité nucléaire et la bonne prise en compte du soutien de ces équipements.

Dans le domaine du soutien pétrolier, il :

- élabore les concepts de soutien, la doctrine et les processus propres à la logistique pétrolière dans l'AAE ;
- participe à la définition des matériels pétroliers nécessaires au soutien de l'AAE.

Dans le domaine du soutien de l'Homme et de l'environnement du combattant, le BAA :

- anime les travaux relatifs à l'intégration des soutiens au niveau de l'EMAEE ;
- contribue à la politique d'équipement de l'AAE en effets d'habillement et matériels commissariat de projection ;
- contribue à la définition de la politique en matière de restauration, d'hébergement et de loisirs en liaison avec le CoAGSC placé auprès du MGAAE, l'EMA et le service du commissariat des armées.

Dans le domaine de l'armement et des munitions, le BAA :

- élabore en liaison avec l'EMA, le BDEVCAP et le BEMP les stocks objectifs des munitions ;
- participe à l'élaboration de la politique de soutien des munitions au travers des instances de gouvernance ;
- contribue aux travaux physico-financiers dans le cadre des acquisitions de matériels et d'équipements (comités techniques, A2PM, etc.).

Dans le domaine des matériels d'environnement du MCO Aéro, du MCO terrestre et des équipements du MCO naval, il :

- assure le suivi et la cohérence d'ensemble des actions relatives aux responsabilités de maîtrise d'ouvrage (MOA) du MCO sur les périmètres des matériels

d'environnement aéronautique, terrestres et nautiques ;

- contribue aux travaux physico-financiers dans le cadre des acquisitions de matériels et d'équipements (comités techniques, travaux de validation et suivi des PEAE, A2PM, etc.) ;
- contribue à la préparation des contrats d'objectifs et de performances, et des bilatérales avec les services de soutien spécifiques (DMAé, structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres, service de soutien de la flotte).

Dans le domaine du pilotage de la performance, il :

- contribue à la préparation des comités directeurs de MCO de milieu, des conseils de gestion des directions et services des soutiens de sa compétence et du conseil de surveillance du SIAé ;
- contribue à la préparation des réunions bilatérales avec les commandements et les brigades, les services de soutien spécialisés et le CICOs dans le domaine du soutien commun ;
- participe aux comités techniques des UO « activités » et « MCO des matériels terrestres » ;
- participe aux travaux relatifs à la mesure de la performance du BOP Air.

4.10. Le bureau emploi

Placé sous l'autorité hiérarchique du SCAC, le BEMP élabore, en cohérence avec la doctrine interarmées, les directives générales d'emploi des forces aériennes.

En tant que responsable de la politique d'emploi des forces, le BEMP :

- participe à la définition, avec l'EMA, des contrats opérationnels fixés à l'AAE, les décline en contrats d'objectifs pour les commandements et les brigades de l'AAE et contribue à leur pilotage ;
- valide les contrats organiques proposés par les commandements et découlant des contrats opérationnels ;
- définit, en liaison avec le BDEVCAP et le BAA, les besoins en munitions (stocks objectifs) ;
- valide et exprime les besoins des forces aériennes en matière d'activité et propose les arbitrages en coordination avec le BAA et le BFIN au regard des ressources allouées ;
- participe à l'élaboration des tableaux de dotation en liaison avec le BDEVCAP et le BAA.

Dans le domaine des concepts et doctrines d'emploi, le BEMP :

- participe aux réflexions relatives à la stratégie de l'AAE dans la stratégie globale des forces armées ;
- participe à l'élaboration des concepts d'emploi des forces aériennes ;
- élabore les doctrines d'emploi des forces aériennes, en relation avec l'EMA.

Le BEMP est chargé d'élaborer la politique de l'AAE en matière de préparation opérationnelle.

À ce titre, il :

- est le correspondant de l'AAE pour l'EMA concernant la préparation opérationnelle interarmées ;
- élabore les directives générales annuelles d'entraînement et d'instruction du personnel de l'AAE ;
- contribue, en liaison avec les commandements et les brigades à l'élaboration de la participation des forces aériennes françaises aux exercices multinationaux.

Le BEMP élabore la politique Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique (NRBC) de l'AAE.

Dans le domaine du retour d'expérience (RETEX), le BEMP :

- définit la politique en matière de RETEX opérationnel et fixe les orientations annuelles pour l'AAE ;
- s'appuie sur le CEAM pour l'animation du réseau RETEX de l'AAE ;
- veille à la prise en compte des enseignements issus du processus RETEX de l'AAE ;
- est le point unique d'échange de RETEX opérationnel entre l'AAE et les différents organismes extérieurs ;
- participe au rayonnement de l'AAE à travers la mise en valeur du RETEX des engagements.

Dans le domaine des relations internationales, en coordination avec le DRE, le BRE et les organismes experts au sein de l'AAE (et pour certains sujets, en lien avec la Direction Générale des Relations Internationales et Stratégiques (DGRIS) et l'EMA), le BEMP :

- traite les questions à caractère opérationnel (groupe de coopération multilatérale, relations France/OTAN et France/UE, etc.) en particulier, en matière d'emploi des forces, de gestion de l'espace aérien, de circulation aérienne, d'instruction et d'entraînement du personnel navigant ;
- exprime le besoin de mise en place de personnels Air dans les organisations internationales et dans les armées étrangères partenaires ;
- élabore les protocoles, standards et arrangements techniques multinationaux traitant de l'emploi des moyens Air ;
- coordonne et porte les positions nationales et les intérêts Air dans les différents travaux conduits au sein des coopérations européennes et multinationales (European Air Transport Command, Groupe aérien européen, European Tactical Airlift Center, etc.) dans lesquelles l'AAE est impliquée ;
- coordonne en tant que point d'entrée-sortie pour l'EMA les questions Politico-Militaires liées à l'OTAN, l'UE, l'IEI et le 5+5, en coordination avec la DGRIS, l'EMA et les organismes experts au sein de l'AAE.

4.11. Le bureau défense et sécurité

Placé sous l'autorité hiérarchique du SCAC, le BDEFSEC est chargé de l'élaboration de la politique de Défense-Sécurité des emprises métropolitaines relevant de l'AAE.

À ce titre, il :

- est chargé de conduire les travaux transverses des sept piliers du domaine DEFSEC, avec des responsabilités exclusives en matière de :
 - Protection des Installations Militaires et des Activités (PIMA),
 - Protection du Secret (PS),
 - Contrôle Gouvernemental de l'Intégrité des Moyens de la dissuasion (CGIM), à l'exception du volet compatibilité, suivi et surveillance des matières et

moyens sensibles qui restent une prérogative du GCFAS :

- constitue le point de contact de l'AAE auprès du SGDSN, MINARM, DPID, IdA, EMA, DRSD, armées, directions et services en charge de la DEFSEC ;
- représente l'AAE auprès de la DPID et l'EMA/DS ;
- contribue aux travaux rédactionnels, prospectifs et d'actualisation du corpus documentaire et réglementaire relevant du MINARM, de la DPID, de l'EMA, de la DRSD voire des ADS ;
- dispose de la cartographie et du suivi actualisés de l'état des emprises métropolitaines relevant de la responsabilité de l'AAE avec l'appui du CTAAE ;
- établit et actualise le corpus documentaire métropolitain du domaine DEFSEC (plan sécurité opérateur...) de l'AAE en liaison avec le CDAOA, le CFAS, le CTAAE, le CDE, le CEAM, le Commandement de la Gendarmerie de l'Air et les différents bureaux de l'EMAAE ;
- est en charge de la comitologie interne DEFSEC de l'AAE ;
- est destinataire de l'ensemble des comptes rendus de contrôles internes et externes ainsi que des plans correctifs afférents impliquant les emprises métropolitaines relevant de la responsabilité de l'AAE ;
- analyse et valide tout plan correctif du domaine DEFSEC élaboré par l'organisme inspecté avant leur envoi à l'organisme inspecteur ;
- bénéficie de l'appui du BNUM de l'EMAAE en matière de sécurité numérique et des mesures afférentes à appliquer au sein des unités relevant de la responsabilité de l'AAE ;
- participe avec l'appui du B.INFRA de l'EMAAE à l'élaboration de la Liste Priorisée des besoins en infrastructure (LPBIs) SECPRO en validant les besoins fonctionnels et en réalisant les arbitrages nécessaires ;
- concourt aux travaux du B.NUM/EMAAE à la SSI et la protection du secret impliquant la DEFSEC des emprises métropolitaines relevant de la responsabilité de l'AAE ;
- est le correspondant en charge du PPST⁽⁴⁾ au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace participe aux travaux du BEMP/EMAAE relatifs à la définition des contrats opérationnels du domaine DEFSEC ;
- est chargé des travaux confiés à l'EMAAE dans le cadre du Contrôle Gouvernemental de l'Intégrité des Moyens intéressant la dissuasion (CGIM) ;
- conduit le processus d'homologation des Installations Nucléaires Intéressant la Dissuasion (INID) avec le bureau exploitation et sécurité nucléaire, le CFAS, le CTAAE et les bases aériennes concernées ;
- assure la direction de la chaîne d'animation de la fonction tir sol-sol avec l'appui de la BFSA et représente l'AAE à la Commission de Supérieure Interarmées des Infrastructures de Tir (CSIT) ;
- appuie l'Officier Référent Forces Spéciales de l'EMAAE et la Brigade des Forces Spéciales Air (BFSA).

En outre, le chef du BDEFSEC est officier de sécurité de niveau 1 (OS1) placé auprès du CEMAAE. Tête de chaîne de la protection du secret dans l'AAE et correspondant privilégié du fonctionnaire de sécurité de défense de la DPID, il conseille la hiérarchie et propose l'organisation de la chaîne de protection du secret de l'AAE. Dans le cadre de la protection du secret de la défense nationale, le BDEFSEC exerce au profit de l'AAE les fonctions de bureau principal de protection du secret. Le chef du BDEFSEC assure également la fonction de chef du bureau « COSMIC » principal, ainsi que celle d'agent de sécurité pour les réseaux Très secret « Atomal », « Rubis » et « Conseil ».

Organisme de contrôle, il effectue des visites de sécurité au sein des entités subordonnées au CEMAAE et participe activement à la sensibilisation et à l'instruction du personnel exerçant des responsabilités dans ce domaine.

4.12. Le bureau sécurité aérienne

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'OGNS, le BSA propose, en matière de sécurité aérienne, la politique dans les domaines de la sécurité des vols (en particulier le volet formation), de la navigabilité où il est le conseiller du GALNAV, et du contrôle de l'assurance et du management de la qualité au profit du GALNAV.

Au titre de la Sécurité des vols le BSA :

- propose la politique de l'AAE, dans les domaines de l'instruction, de la survie des équipages et de la formation « facteurs humains », en coordination avec les organismes étatiques militaires et civils et les pays alliés ;
- étudie et propose les mesures susceptibles d'améliorer la sécurité aéronautique dans l'AAE, en exploitant l'ensemble des éléments de RETEX disponibles, en particulier les rapports des enquêtes techniques conduites par le Bureau Enquêtes Accidents pour la sécurité de l'aéronautique d'État (BEA-É), les synthèses provenant des différents commandements et brigades et du Conseil Permanent de Sécurité Aérienne (CPSA) ou les comptes rendus d'expérience ;
- conduit, en lien avec le CPSA, les travaux d'élaboration des plans d'actions de sécurité aérienne de l'AAE proposés au CEMAAE et en assure le suivi ;
- anime le réseau de la sécurité aérienne de l'AAE en s'appuyant notamment sur les divisions SV des Brigades et du CDAOA ;
- s'assure de la formation des acteurs de la sécurité aérienne de l'AAE ;
- fait instruire les recommandations suite à enquêtes du BEA-É et de l'IAAE ;
- est en charge des outils de remontée d'information dans le domaine de la sécurité aérienne, dispose de l'officier Responsable de la Conduite du Programme (RCP) OASIS ;
- dispose de la CSMPAA située à l'hôpital d'instruction des armées de Percy qui a pour mission la prise en charge psychologique du personnel navigant de l'AAE selon un triple objectif : préservation de la santé individuelle et collective, soutien des forces opérationnelles, maximisation de la sécurité des vols ;
- entretient des liens étroits avec l'ensemble des organismes de sécurité aérienne de la défense, étatiques et étrangers : DSAÉ, BEA-É, représentants des différentes autorités d'emploi, autorités en charge de la sécurité aérienne au sein des armées de l'Air étrangères, etc ;
- s'appuie sur une antenne, située sur la base aérienne de Bordeaux, qui lui est rattachée.

Au titre de la navigabilité, le BSA :

- représente l'EMAAE dans tous les travaux menés dans le domaine de la navigabilité étatique, en particulier dans les travaux relatifs à l'évolution de la réglementation ;
- assure le soutien du BDEVCAP, du BAA, du BEMP pour les questions relevant de la navigabilité ;
- fait valider par le GALNAV les Programmes d'entretien Aéronef (PEA) initiaux par délégation du CEMAAE avant de les présenter à l'approbation de la DSAÉ ;
- étudie et propose les évolutions des organismes et participe aux travaux relatifs au socle documentaire navigabilité de l'AAE ;
- veille à la conformité réglementaire du corpus documentaire ;
- rend compte au GALNAV de tout non-respect significatif des exigences réglementaires abaissant le niveau de sécurité et portant directement atteinte à la sécurité des vols et des personnes ;
- assure le suivi des autorisations de vols, des dérogations et des autorisations exceptionnelles ;
- assiste le GALNAV dans la préparation des décisions de délégation de signature en relation avec le BAJ ;
- conseille le GALNAV sur l'opportunité des travaux de contractualisation en matière de sous-traitance dans les domaines EMAR/FR-M,145,147 ;
- s'appuie sur une antenne, située sur la base aérienne de Bordeaux, qui lui est rattachée.

Au titre de la « qualité navigabilité », le BSA :

- assiste le GALNAV pour animer l'ensemble des chaînes de surveillance liées à la navigabilité ;
- anime la chaîne de surveillance des agréments EMAR/FR-M,145,147 de l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- assiste le GALNAV pour piloter la surveillance des agréments EMAR/FR-M,145,147 de l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- assiste le GALNAV dans l'accompagnement des projets structurants de l'AAE ayant un impact sur le suivi des agréments de l'AAE ;
- rend compte au MGAAE, dirigeant responsable de l'OGMN-Air des agréments EMAR/FR-M,145,147 de l'armée de l'Air et de l'Espace, de toute non-conformité pouvant porter directement atteinte à la sécurité des vols et des personnes ;
- supervise le plan d'audits interne et externe des agréments EMAR/FR-M,145,147 de l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- supervise le suivi du traitement des constatations issues de l'ensemble des audits de suivi de la DSAÉ en veillant à la réalisation des actions correctives et curatives.

En outre, le BSA assure le suivi de la cartographie des agréments qualité « hors domaine navigabilité » détenus par les unités de l'AAE dans le cadre de l'assurance qualité.

4.13. Le bureau développement durable et prévention

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'OGNS, le bureau développement durable et prévention (BDDP) exerce un rôle de coordination et de cohérence, de conseil et d'expertise en matière de prévention des risques professionnels et de développement durable. Il :

- élabore et propose la politique de l'AAE, en déclinaison de la politique ministérielle dans les domaines de la santé et la sécurité au travail et du développement durable ;
- propose l'organisation de la chaîne de prévention de l'AAE ainsi que le rôle, les attributions et les délégations consenties aux différents échelons ;
- étudie, propose et fait mettre en œuvre toutes les actions destinées à améliorer la prévention des risques professionnels ;
- élabore la politique de prévention routière de l'AAE conformément aux directives ministérielles, en liaison avec la mission de prévention et sécurité routière du ministère de la défense (MPSRMD) ;
- veille à la coordination de l'application des différentes réglementations comme la prévention des pollutions et des nuisances, la prévention des risques technologiques et le régime de police administrative des installations classées ;
- représente l'EMAAE dans tous les travaux ministériels liés aux domaines de la prévention des risques professionnels et de la protection de l'environnement pouvant avoir un impact sur l'AAE ;
- s'assure de la prise en compte, de la mise en œuvre et du suivi des actions correctrices demandées par le contrôle général des armées (inspection du travail dans les armées et inspection des installations classées) et en assure le retour d'expérience au profit de l'ensemble des organismes de l'AAE ;
- apporte son expertise à l'ensemble des grands projets de l'AAE dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de la protection de l'environnement, en fonction des orientations ministérielles dans ces domaines.

4.14. Le bureau exploitation et sécurité nucléaire

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'OGNS, le bureau exploitation et sécurité nucléaire (BESN), dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la radioprotection :

- assiste le GALNUC dans son rôle d'autorité de coordination chargée des affaires nucléaires de l'AAE ;
- prépare et met à jour les textes d'application de la réglementation ministérielle en matière de sécurité nucléaire. En particulier, à travers les circulaires thématiques correspondantes, il propose au GALNUC l'organisation dans les quatre domaines de la sécurité nucléaire pour les installations, systèmes et activités nucléaires de l'AAE en phase d'utilisation ;
- pilote les travaux d'acquisition et de maintien des exigences de sécurité nucléaire en liaison avec la Direction Centrale du Service Infrastructure de la Défense (DCSID), le CFAS, le CTAAE et le CDAOA, en particulier par l'organisation de groupes de sûreté (groupe des systèmes d'armes, groupe de maintien de la sûreté nucléaire) ;
- prépare et anime le retour d'expérience en matière d'exploitation des Installations Nucléaires de Base Secrètes (INBS), des Systèmes Nucléaires Militaires (SNM) et des Transports d'Éléments d'Armes Nucléaires (TEAN).

À ce titre, il est tenu informé par les autorités organiques et par les directions des services de soutien et d'administration de tous les événements et avaries mettant ou susceptibles de mettre en cause la sécurité nucléaire.

- pilote, au profit du GALNUC, les travaux liés à la préparation du Comité Nucléaire Air (CNA) présidé par le CEMAAE ;
- valide, en liaison avec le CTAAE et la DCSID, les modifications des infrastructures nucléaires de l'AAE en présidant la Commission Centrale de Modification des Infrastructures (CCMI) ;
- assiste le GALNUC, en liaison avec les bureaux concernés de l'EMAAE, les services experts et les services de soutien, dans la coordination du dialogue de sûreté avec le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense (DSND) ;
- arme, en cas de situation d'urgence radiologique mettant en cause les installations et activités nucléaires confiées à l'AAE, le centre de gestion et de coordination Air - national (CGCA-N), sous les ordres du GALNUC, représentant du CEMAAE et chef du poste de commandement et de direction national (PCD-N). À ce titre, il coordonne au niveau central les actions à mener dans le domaine de la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident à caractère nucléaire ;
- assiste le GALNUC, en lien avec la DRHAAE, dans la définition des objectifs de formation en matière de sécurité nucléaire (notamment dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur) et des plans d'armement des postes exigeant une qualification en génie atomique ;
- veille à la cohérence d'ensemble de l'expertise nucléaire dans l'AAE et à la sécurisation des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de la politique de dissuasion (plus particulièrement les officiers atomiciens qualifiés en armements nucléaires) ;
- participe aux travaux d'élaboration du plan de charge du centre d'expertise sécurité nucléaire - nucléaire, radiologique, biologique et chimique (SN-NRBC) du CEAM pour les sujets relatifs à la mise en œuvre de la composante aéroportée de la dissuasion ;
- propose l'organisation de la fonction radioprotection au sein de l'AAE. À ce titre, il coordonne la mise en œuvre de la politique de radioprotection et de surveillance radiologique de l'environnement ;
- coordonne également, avec le soutien des bureaux concernés de l'EMAAE, la politique de gestion des déchets radioactifs.

4.15. Le bureau des relations extérieures

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'OGDRE, le BRE :

- est chargé de la définition des relations extérieures et de la contribution de l'AAE au SOUTEX ;
- assure l'orientation et la conception en s'appuyant sur les états-majors et directions de l'AAE. Pour les relations extérieures, le BRE :
- décline les intentions de l'EMA OPS et l'EMA RIM ;
- propose les priorités de l'AAE ;

- conçoit la stratégie et les principes ;
- assure la coordination avec la DGRIS, l'EMA, la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- appuie les rencontres internationales du CEMAAE (hors champ opérationnel) ;
- organise les rencontres du MGAAE ou du DRE avec leurs homologues respectifs ;
- appuie la préparation opérationnelle et le rayonnement à l'international ;
- pilote les relations avec les ambassades ;
- élabore en liaison avec le BAJ et les acteurs concernés, les documents fixant le cadre juridique et financier des actions de coopération bilatérale (arrangements techniques, échanges de lettres, documents conjoints de procédure, etc., ...).

Pour le domaine du SOUTEX, le BRE :

- élabore la politique d'emploi des ressources de l'AAE au profit des industriels ;
- assure les relations avec l'EMA, la DGA, les industriels, etc., ... ;
- élabore le niveau de participation de l'AAE avec la chaîne plan et activité de l'EMAAE ainsi qu'avec les états-majors et directions ;
- élabore en liaison avec le BAJ et les acteurs concernés, les documents fixant le cadre juridique et financier des actions de de SOUTEX ;
- veille à la soutenabilité de la contribution de l'AAE en matière de SOUTEX.

En matière de gestion du personnel, le BRE :

- contribue à la politique de l'AAE relative aux participations en personnels à l'étranger (PPE) ;
- assure le pilotage du réseau des PPE (hors organisations internationales et personnels insérés) ;
- contribue au pilotage et à l'animation du réseau des attachés de défense Air ainsi qu'aux travaux de chancellerie afférents ;
- participe en lien avec la DRHAAE, au processus de désignation du personnel de l'AAE.

La cellule visites du BRE :

- organise les rencontres entre armées de l'Air (de niveau MGAAE, DRE et BRE) ;
- contribue à soutenir les visites de niveau CEMAAE à Paris ;
- assiste le DRE et le BRE pour les relations avec les attachés accrédités par l'EMA en poste à Paris ;
- assure la mise à jour des agendas internationaux de l'EMA et des autorités politiques ;
- assure le relais du BRE vers le SIRPAAE pour les actions de rayonnement et de communication des activités internationales et de soutien aux exportations ;
- est le point de contact de l'EMA s'agissant des propositions de décorations des attachés étrangers ayant quitté leurs fonctions et des hautes autorités militaires étrangères.

4.16. L'officier de cohérence d'armée-Air

L'OCA-Air :

- assiste le SCPP dans ses responsabilités relatives à la préparation de l'avenir de l'AAE, de l'élaboration de ses objectifs capacitaires et sa cohérence globale ;
- entretient une relation étroite avec le BDEVCAP sur lequel il s'appuie pour exercer ses responsabilités. Sous l'autorité du SCPP, il est chargé :
 - de définir, en cohérence avec la stratégie interarmées et en s'appuyant sur les Officiers Correspondants d'État-Major (OCEM) le format général futur de l'AAE et les objectifs capacitaires proposés au CEMA ;
 - de superviser l'élaboration des objectifs d'état-major, des fiches de caractéristiques militaires des équipements futurs de l'AAE en liaison avec les Officiers de Cohérence Opérationnelle (OCO) et les architectes des systèmes de forces ;
 - de coordonner le suivi par les OCEM des stades d'initialisation et d'orientation des opérations d'armement intéressant l'AAE ;
 - de coordonner, en liaison avec le chef du BDEVCAP , le suivi des stades d'élaboration, de réalisation et d'utilisation des opérations d'armement intéressant l'AAE et conduits par les officiers de programme ;
 - de participer avec le chef du BDEVCAP aux travaux relatifs à la méthodologie de la conduite des programmes d'armement ;
 - de contribuer en étroite collaboration avec le BDEVCAP, le BEMP, le BAA, le BORG, le BINFRA, le BNUM et le BFIN aux travaux de programmation et de planification budgétaire ;
 - de s'assurer de la cohérence des travaux à caractère capacitaire conduits au sein de l'EMAAE et en interarmées.

5. LES ORGANISMES À VOCATION INTERARMÉES-AIR (OVIA-AIR)

Est un organisme à vocation interarmées Air un organisme qui remplit les conditions suivantes⁽⁵⁾:

- 1° La mission principale s'exerce au profit de plusieurs armées, directions ou services de soutien ou de la gendarmerie nationale ;
- 2° Il relève organiquement de l'AAE pour son organisation et son fonctionnement interne ;
- 3° Le personnel est issu d'une ou de plusieurs armées, directions ou services de soutien ou de la gendarmerie nationale ».

Un tableau en annexe I identifie les différents OVIA-Air.

6. APPLICATION

La présente instruction entre en vigueur au lendemain de sa publication.

7. TEXTE ABROGÉ.

[L'instruction N° 250/ARM/EMAAE/MGAAE du 14 octobre 2022](#) portant organisation et fonctionnement de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace est abrogée.

8. PUBLICATION.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps aérien,
major général de l'armée de l'air et de l'espace,*

Philippe MORALES.

Notes

⁽¹⁾ La brigade aérienne de l'aviation de chasse, la Brigade aérienne d'assaut et de projection, et la Brigade aérienne des forces spéciales Air.

⁽²⁾ Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (droit opérationnel appliqué aux opérations aériennes), direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace (droit statutaire et droits financiers individuels des aviateurs), commandement de l'espace (droit spatial), direction de la circulation aérienne militaire (règles relatives à la circulation aérienne et au contentieux éolien), service de soutien de la logistique et des transports (marchés de transport, conventions relatives à l'utilisation des aérodromes), etc.

⁽³⁾ *NATO Air Force Armament Group*, groupe de travail OTAN ayant trait à l'équipement des forces dans le domaine aérien.

⁽⁴⁾ Protection du potentiel scientifique et technique.

⁽⁵⁾ Code de la défense, article R.3211-1.

ANNEXES

ANNEXE I. ORGANISMES À VOCATION INTERARMÉES-AIR (OVIA-AIR).

Le Centre National de Ciblage (CNC - 34.664)
Le Commandement de l'espace (CDE)
Le Service des Essais et Expérimentations Aéronautiques de la Défense (SEEAD)
L'Unité Française de Vérification (UFV - 21.664)
L'Escadron d'Hélicoptères Pyrénées (EH 01.067)
Le Groupe central d'intervention NEDEX (27.565)
L'Escadron de système de dernier recours (92.532)
Le Service Industriel de l'Aéronautique (SIAé)

ANNEXE II. LA COMITOLOGIE AU SEIN DE L'EMAAE.

